

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION



**POUR UNE VISION ACTUALISÉE
DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES
AUX CYCLES SUPÉRIEURS**

AVIS À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Octobre 2010

SOMMAIRE

Québec 

Dans cet avis, le Conseil affirme sa conviction que les formations aux cycles supérieurs entraînent des bénéfices individuels et collectifs qui émanent aussi bien des activités de recherche et de création que des professionnels, des chercheurs et des créateurs formés. Ces précieuses retombées rejaillissent dans toutes les sphères d'activités humaines, qu'elles soient sociales, économiques, scientifiques ou culturelles, et doivent être prises en considération dans une perspective à moyen et à long terme.

Or, dans le contexte de l'avènement de la société du savoir, le Conseil se préoccupe de la position concurrentielle du Québec sur la scène internationale en ce qui touche les plus hauts niveaux de formation. Le rehaussement de la scolarisation qu'il recommandait en 2008, notamment à la maîtrise et au doctorat, appelait d'ailleurs un examen attentif des formations aux cycles supérieurs. Du coup, cette démarche devait servir à en dresser un portrait à jour, le dernier ayant été fait par le Conseil des universités au début des années 1990. La remarquable expansion des cycles supérieurs qu'a récemment connue le Québec justifiait une telle attention. Au nombre des changements observés, on relève l'augmentation de l'effectif étudiant, l'élargissement de l'offre de programmes menant à des grades de maîtrise et de doctorat, l'apparition de doctorats professionnels, l'extension du stage postdoctoral à plusieurs disciplines et la multiplication des programmes de 2^e cycle menant à des attestations, des certificats et des diplômes.

Le Conseil a ainsi voulu cerner les mouvements, les phénomènes et les préoccupations qui dominent le paysage des formations aux cycles supérieurs. Pour ce faire, le présent avis s'est appuyé sur les travaux suivants :

- l'établissement d'un portrait quantitatif de l'évolution à la fois du nombre de personnes en formation et des programmes aux cycles supérieurs;
- une recension des écrits et une consultation d'experts sur différentes facettes des formations aux cycles supérieurs, telles que les facteurs de leur évolution et l'insertion professionnelle des diplômés;
- des rencontres avec des représentants des principaux groupes d'acteurs concernés;
- des entretiens avec les principaux responsables de la coordination et de la planification de la formation aux cycles supérieurs dans chacune des universités québécoises et au siège social de l'Université du Québec;
- une recension des écrits sur les caractéristiques et les tendances d'autres systèmes universitaires (essentiellement ceux de l'Europe et des États-Unis) en ce qui a trait aux formations aux cycles supérieurs.

À l'issue de ses travaux et de ses réflexions, le Conseil énonce trois visées qui devraient guider les différents groupes d'acteurs concernés par la poursuite, dans une perspective de viabilité et d'efficacité, du développement des formations québécoises aux cycles supérieurs :

- assurer une offre de formation capable de répondre, sur le plan quantitatif et qualitatif, aux besoins et aux exigences de la société québécoise, pour veiller à son épanouissement en tant que société du savoir;
- favoriser la réussite des personnes en formation aux cycles supérieurs, notamment par des programmes pertinents et par des conditions d'encadrement et de soutien financier dont la qualité concourt à la persévérance et à l'accomplissement d'un projet de formation dans un délai raisonnable;
- veiller à la viabilité et à l'efficacité du développement de formations de haute qualité aux cycles supérieurs, notamment sur la base d'efforts concertés des divers acteurs concernés.

Promouvoir les spécificités des formations québécoises aux cycles supérieurs

La démarche exploratoire et macrosociale qu'a privilégiée le Conseil lui permet d'abord d'examiner les caractéristiques des diverses composantes des formations aux cycles supérieurs et de relever les spécificités du système universitaire québécois à cet égard. Celles-ci, notamment au regard de la maîtrise, mettent en évidence l'enjeu de la concurrence des universités québécoises sur la scène internationale. De fait, le recrutement des étudiants, d'ici ou d'ailleurs, revêt une importance stratégique pour le développement des universités et celui de la société dans son ensemble. Ces dernières années, les universités québécoises ont certes vu croître leur effectif étudiant issu d'autres régions du monde. Mais ces acquis demeurent fragiles et fluctuent avec la conjoncture nationale et internationale.

Du coup se pose la question de la pertinence pour des systèmes universitaires de partager certains modèles de formation, comme c'est le cas, par exemple, en Europe avec l'implantation du LMD (Licence-Master-Doctorat). Or cette initiative politique européenne d'harmonisation des diplômes se heurte à des résistances et à des critiques. De plus, le Conseil estime que les spécificités des formations québécoises sont non seulement ancrées dans l'histoire et dans la culture, mais qu'elles représentent également des réponses adaptées aux besoins individuels et collectifs. Par surcroît, la qualité des formations offertes dans les universités québécoises lui apparaît un facteur d'attraction plus déterminant que la durée annoncée des programmes. Du reste, le défi de la reconnaissance des acquis n'est pas insurmontable. D'ailleurs, les acteurs universitaires fournissent déjà des efforts pour établir les correspondances nécessaires entre les formations reçues au Québec et ailleurs.

Cette position souligne l'importance pour le Québec de faire connaître et reconnaître ses formations aux cycles supérieurs, avec leurs spécificités propres et dans toute leur diversité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Cette promotion se révèle nécessaire pour assurer le rehaussement de la scolarisation, pour soutenir la mobilité des personnes formées dans les universités québécoises et pour accroître l'attractivité de ces dernières sur la scène internationale.

Actualiser certaines pratiques liées aux formations québécoises de cycles supérieurs

Après avoir dressé l'état des lieux des différentes composantes des formations québécoises aux cycles supérieurs, le Conseil en souligne la pertinence au regard des besoins des personnes et de la société. Il convient néanmoins de l'opportunité d'actualiser certaines pratiques en vue d'assurer la vitalité de leur développement.

- Le Conseil associe la valorisation particulière de la **maîtrise** au Québec au fait qu'elle y a longtemps figuré comme le grade le plus élevé. De fait, la rédaction d'un mémoire de maîtrise substantiel est souvent exigée comme préalable à l'accès aux études doctorales. Or, avec l'élargissement de l'offre de programmes de doctorat dans les universités québécoises, on peut questionner la pertinence de cette exigence, du moins dans le cas d'étudiants de maîtrise qui manifestent des acquis significatifs en recherche. Les données relatives à la durée des études de maîtrise et les objectifs de rehaussement de la scolarisation incitent aussi à un recours plus fréquent au passage accéléré de la maîtrise au doctorat.
- Bien que ses diplômés jouissent de hauts taux d'occupation d'un emploi, la **formation doctorale** fait l'objet de certaines critiques voulant qu'elle prépare parfois de façon insatisfaisante à une carrière, à l'intérieur comme à l'extérieur des universités. Tout en rappelant que les retombées des formations doivent être envisagées dans une perspective plus globale que l'insertion professionnelle, le Conseil encourage la mise en place d'activités destinées spécifiquement au développement des compétences professionnelles générales chez les étudiants en formation à la recherche. En ce qui touche la persévérance, des données révèlent que près de la moitié des étudiants inscrits au doctorat n'obtiendraient pas leur diplôme. Or la non-obtention du diplôme recouvre des réalités fort variées, qui ne sont pas forcément apparentées avec l'échec. Aux yeux du Conseil, ce phénomène mérite d'être étudié plus en profondeur, considérant notamment les coûts individuels et sociaux que représentent les abandons tardifs au doctorat. Pour ce qui est des doctorats professionnels, si leur création paraît répondre aux besoins de spécialisation inhérents à la société du savoir, des questions persistent au regard de leurs différences et de leurs similitudes par rapport aux programmes de doctorat menant au grade de Ph. D. C'est dans cette perspective que le Conseil convie les universités québécoises à convenir de balises relatives à leur création.
- Convaincu de la contribution des **stagiaires postdoctoraux** à l'effort national de recherche, le Conseil est soucieux de la mise en place de conditions favorables à leur recrutement et à leur accueil au sein des universités québécoises. Si le stage postdoctoral est généralement reconnu comme étant une formation de spécialisation en recherche, cette finalité ne se reflète pas toujours dans les pratiques, notamment en ce qui concerne le financement des universités et le traitement fiscal des bourses. De plus, certaines personnes se voient refuser le statut de stagiaire postdoctoral essentiellement en raison du délai depuis l'obtention de leur doctorat. Il importe au Conseil que le stage postdoctoral soit pleinement considéré comme une formation de spécialisation en recherche, notamment par les universités et le MELS, et que la définition du stage postdoctoral soit revue de manière à assurer l'admissibilité de tous les candidats de qualité dont le projet s'inscrit pleinement dans cet esprit.

- L'expansion récente **des attestations, des certificats et des diplômes aux cycles supérieurs** au 2^e cycle témoigne de l'intérêt qu'ils représentent pour les individus et la société. Les besoins et les attentes auxquels ils répondent semblent multiples : mise à jour de connaissances et de compétences de professionnels, formation continue exigée d'un ordre professionnel, développement personnel, formation acquise en prévision d'un éventuel projet de maîtrise, etc. À cette diversité de leurs visées s'ajoute celle des programmes et celle de l'effectif étudiant concerné, ce qui compose un tableau hétérogène encore peu connu. Par ailleurs, au moment de l'élaboration de ces programmes, des tensions peuvent survenir entre les universités et les demandeurs de formation, tels que des ordres professionnels ou des employeurs. Considérant le fait que ces programmes ne sont pas toujours soumis à un processus formel d'élaboration, comme c'est le cas pour les programmes menant à un grade, le Conseil invite les universités à s'assurer de la mise en place d'un tel processus.

Enfin, le Conseil signale l'importance de la disponibilité et de l'analyse de données qui permettent de suivre l'évolution des formations aux cycles supérieurs et de s'assurer de la pertinence de leur réponse aux besoins des individus et de la société. C'est pourquoi, considérant le rôle de pilotage de système qu'est appelé à exercer le MELS, il l'invite à veiller à la préparation périodique d'études auprès des étudiants aux cycles supérieurs, y compris des stagiaires postdoctoraux et des étudiants inscrits à un microprogramme, un certificat ou un diplôme, de manière à documenter leurs parcours, leurs motivations et leur appréciation de leur formation.

Favoriser la réussite d'un projet de formation dans un délai optimal

Au cœur de cet avis se trouvent les préoccupations du Conseil au regard de l'allongement et de l'abandon des études aux cycles supérieurs. Bien que le Conseil soit conscient que ces phénomènes résultent de multiples facteurs, il fait valoir l'importance de deux d'entre eux : le soutien financier et l'encadrement des personnes en formation.

- Diverses données mettent en lumière le fait que des étudiants aux cycles supérieurs ainsi que des stagiaires postdoctoraux vivent des situations financières précaires. Il est reconnu que ces conditions sont susceptibles d'entraîner un allongement de la formation, voire son abandon, en particulier parce que les besoins financiers détournent temps et énergie du projet de formation. S'agissant en particulier des bourses d'excellence consenties par les organismes subventionnaires, le Conseil note qu'une majorité de demandeurs méritants en sont privés et que, de surcroît, certains secteurs disciplinaires sont désavantagés par rapport à d'autres. C'est pourquoi le Conseil recommande l'accroissement du nombre de bourses d'excellence et l'indexation de leur montant, et ce, dans tous les domaines disciplinaires.

- Dans le contexte où le rythme de la croissance de l'effectif étudiant aux cycles supérieurs a dépassé celui du corps professoral, des difficultés s'observent en matière de disponibilité de certains professeurs pour l'encadrement des étudiants. De surcroît, les relations entre la personne en formation et le professeur se doublent parfois d'un rapport d'employé à employeur. Dans le cas où la première est rétribuée pour sa participation aux travaux de recherche du second, les objectifs de formation et de production de résultats peuvent être plus ou moins conflictuels. C'est pourquoi plusieurs universités fournissent des efforts pour que les politiques d'accueil et d'encadrement définissent clairement les responsabilités respectives des étudiants et des stagiaires postdoctoraux, des professeurs et des universités. De plus, de nouvelles formules d'encadrement viennent parfois s'ajouter au modèle traditionnel qui repose sur la relation duale professeur-étudiant. Le Conseil encourage la mise en place de telles pratiques.

Assurer le développement viable et efficient des formations aux cycles supérieurs

L'attention du Conseil se porte enfin sur des facteurs qui fragilisent la capacité des universités québécoises de s'acquitter de façon optimale de leur mission d'offrir des formations aux cycles supérieurs qui soient pertinentes et de qualité. Le financement adéquat des universités, l'accroissement du financement de la recherche, sa répartition équitable entre les domaines ainsi que la collaboration entre les établissements sont au nombre des leviers requis pour assurer un développement viable et efficient des formations aux cycles supérieurs.

Par-delà l'actualisation du portrait d'ensemble des formations aux cycles supérieurs et la détermination des enjeux et des défis qui s'y rattachent, une position claire se dégage du présent avis. L'évolution des formations aux cycles supérieurs au Québec résulte des efforts collectifs menés pour rehausser la scolarisation de la population et pour répondre aux besoins des personnes et de la société. Le paysage dense et hétérogène qu'elles composent témoigne du dynamisme des universités et il constitue une richesse indéniable pour le Québec. L'avènement de la société du savoir commande la poursuite de ces efforts collectifs en vue du développement viable et efficient des formations aux cycles supérieurs. C'est à cette entreprise que le Conseil convie le gouvernement et l'ensemble des acteurs de la scène universitaire québécoise.

* * *

Le texte complet de l'avis est accessible sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca); il est aussi possible d'en demander un exemplaire en téléphonant au 418 643-3851.